



Utilisation publique sans autorisation de vidéos familiales

Par **lililou**, le **27/03/2014** à **21:32**

Bonsoir,

Ma soeur qui est fâchée avec la famille et avec moi, a en sa possession tous les films super 8 familiaux. Elle est vidéaste et expose publiquement ses travaux dans des galeries.

Je viens de me rendre compte que pour sa dernière vidéo, elle a utilisé des parties de films super 8 où j'apparais enfant (films familiaux filmés par mon père). Je suis même sur l'affiche signalant l'exposition vidéo. Ma sœur ne m'a pas demandé mon accord et je suis profondément choquée d'être exposée ainsi aux regards de n'importe qui. Certes, on ne me reconnaît, puisque j'ai aujourd'hui 42 ans, mais je considère que mon enfance est privée, précieuse et qu'elle ne regarde que moi.

Y a-t-il dans mon cas, violation du droit à l'image? Le galeriste est-il responsable d'exposer une œuvre dans laquelle j'apparais enfant sans mon accord? Que puis-je faire?

Je vous remercie de votre réponse.

Cordialement.